

La réforme de l'audit peut favoriser la croissance

Par Jean-Luc Flabeau

Publié le 05/07/2016 à 16h33

Jean-Luc Flabeau, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, plaide pour une réforme de l'audit qui encourage l'autonomie des commissaires aux comptes.

En 2008, l'effroi suscité par la crise des subprimes et la chute de Lehman Brothers conduisirent à une vive réaction des pouvoirs publics partout sur la planète.

Comment éviter ces réactions financières en chaîne? Comment mieux identifier et contrôler ces entités - assurance ou banque... - présentant un risque dit «systémique»?

La commission européenne, sous la houlette de l'ancien commissaire aux services financiers, Michel Barnier, entreprit de renforcer l'appareil de régulation par une réglementation visant les principaux acteurs de la stabilité financière des pays de l'Union: les établissements bancaires, en premier lieu. Mais aussi les agences de notation et les auditeurs légaux.

C'est ainsi qu'est née cette **réforme européenne de l'audit** adoptée en 2014 et dont les mesures de transposition en France entrent en vigueur. Une réforme dont beaucoup de professionnels redoutent, à rebours des objectifs qu'elle s'était fixée, les effets concentrateurs. Une réforme suscitée par une volonté effrénée de contrôler la profession par une autorité administrative indépendante - le H3C - au détriment des institutions issues de la profession. Au détriment de la confiance et de la croissance. Un empilement de contrôles, jusqu'à en oublier la valeur ajoutée et l'utilité de l'auditeur dans les entreprises!

A ce stade, et de manière générale, on peut se poser une question essentielle en matière de politique de régulation. Ces mesures doivent-elles être simplement dérogatoires et temporaires, limitées au temps de rétablir l'ordre et restaurer la confiance? Ou au contraire, doivent-elles perdurer comme facteur indispensable à l'expansion de notre économie?

Bruxelles nous envoie aujourd'hui les premiers éléments de réponse. «La crise appartient au passé, place à la croissance et l'emploi!»: c'est ainsi que Jonathan Hill, le successeur de Michel Barnier, explique les raisons du changement de cap de la politique de stabilité financière de la commission européenne. Et le 17 mai dernier,

d'enfoncer le clou lors d'une réunion devant un parterre de professionnels et d'experts en annonçant l'ouverture de plusieurs chantiers, visant à assouplir des mesures prises après la crise de 2008. Notamment en faveur des petites banques qui ne présentent pas de risque systémique, mais aussi de plus importantes ainsi que des compagnies d'assurance au motif que certaines règles constitueraient une menace sur leur compétitivité.

Nous assistons donc bel et bien à l'inversion du mouvement du balancier réglementaire. La commission européenne entend désormais tempérer son arsenal juridique au service de la stabilité financière pour libérer les énergies en favorisant le financement des entreprises, leurs investissements et la création d'emplois.

L'économie doit reprendre son fleuve tranquille. Un fleuve nommé confiance. Quelles leçons en tirer? Par analogie, l'audit légal devrait également bénéficier de ce retour à la confiance. En France d'autant plus, aucun scandale n'étant venu éclabousser la profession. Un assouplissement de l'appareil de régulation laissant plus d'autonomie aux commissaires aux comptes eux-mêmes dans la réalisation de leur mission, contribuerait à retrouver plus rapidement le chemin de la croissance. C'est autant une affaire technique que de climat général.

Certes, il pourrait paraître étrange qu'une réglementation fraîchement entrée en vigueur se trouve si rapidement sur l'écheveau. Mais cela permettrait de sortir du marasme qui s'est emparé depuis de trop nombreux mois d'une grande partie du corps professionnel. De ceux qui regrettent l'expression d'une telle défiance. De ceux qui auraient préféré un texte mieux adapté aux attentes des entreprises en matière d'audit légal. Car elles sont plus de 200 000 à en bénéficier dans une économie mondialisée, digitale, complexe, générant un accroissement exponentiel des flux.

Nous voulons jouer un rôle dans la croissance de notre pays. Le législateur nous a confié une mission d'intérêt général et nous aspirons légitimement à ce que nos interventions, que nous devons adapter au mieux à la taille et caractéristiques des entreprises, contribuent à leur sécurisation financière. Nous voulons une régulation qui trouve le meilleur équilibre entre stabilité financière et croissance. Mais également une régulation qui ne pénalise pas notre métier, au prix de son attractivité et au final de la qualité de nos interventions.

L'audit a véritablement besoin d'une réforme. Mais une réforme pour que les interventions des commissaires aux comptes deviennent encore plus utiles à l'économie et son développement.

En somme, la réforme européenne de l'audit ne s'achève pas avec la transposition en cours. Elle ne fait que commencer!

Jean-Luc Flabeau